

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable , bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Mémoire

Projet de parc éolien Saint-Cyprien

À Saint-Cyprien –de-Napierville

Mélanie Gamache

08 Juin 2015

Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire,

Étant citoyenne de Napierville et native de la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle, je sens de mon devoir de me prononcer contre l'implantation du projet de parc éolien de St-Cyprien-de-Napierville.

Mes parents possèdent une propriété à St-Bernard-de-Lacolle, laquelle est immédiatement touchée par l'implantation des dites éoliennes. Je suis profondément attachée à cette propriété, car les terres agricoles situées tout juste derrière ont déjà été la propriété de mes grands-parents. Ceux-ci se sont toujours fait un devoir de protéger et conserver les terres pour la culture, pour l'agriculture. Ayant habité cette propriété une large partie de ma vie et ayant comme projet futur d'emménager à proximité de la résidence familiale, il est aisé de comprendre que ce projet est directement remis en question. En effet, le choix de s'établir en campagne se fait avant tout par amour de la nature et de la tranquillité. Je vois ces éléments remis gravement en question par l'implantation des éoliennes. En effet, le paysage mystique qu'il est permis d'apprécier à partir de la résidence de mes parents qui présentement expose la présence d'une faune et d'une flore impressionnantes, sera totalement ravagé pour laisser place à des éoliennes de plusieurs mètres d'hauteur. En quoi est-ce appréciable d'avoir une vue sur d'énormes moulins à vent qui n'ont rien de gracieux, qui produisent des bruits ahurissants et qui feront fuir une importante part d'espèces d'oiseaux qui embellissent présentement le territoire? Le projet de parc éolien de St-Cyprien-de-Napierville naît d'intérêt extérieur au milieu. L'appât du gain est au cœur de ce projet et motive les présents promoteurs. Lorsque nous sommes amoureux de notre région et de notre milieu de vie, il est difficilement compréhensible que l'aspect monétaire soit le seul aspect au cœur de la prise de décisions qui auront des impacts négatifs à très long terme.

Bien malheureusement, le nombre d'espaces verts et de terres agricoles cultivables sont en déclin importants depuis plusieurs années au Québec. La MRC des Jardins-de-Napierville, dont font partie St-Bernard-de-Lacolle et St-Cyprien-de-Napierville, sont des terres fertiles qui permettent la production d'éléments variés et indispensables au cycle de la vie, nommons que le soya, le foin, le maïs, etc. Le fait d'enfouir du béton dans le sol à une importante profondeur

aura à jamais des impacts sur la fertilité des sols touchés. En tant que résidente d'une MRC à vocation agricole, je suis fière de mentionner le travail effectué par les agriculteurs de chez-nous qui travaillent avec acharnement et passion pour élever leur rendement agricole et augmenter la production des terres. C'est un patrimoine duquel les gens de St-Cyprien-de-Napierville et de St-Bernard-de-Lacolle sont fiers. L'implantation des éoliennes compromettrait grandement la production agricole et la qualité du sol qui fait la réputation de la région.

La faune et la flore sont omni présents et variés sur les terres où les éoliennes projettent de s'implanter et ne seront malheureusement pas épargnées. Il n'est pas rare d'observer la présence de chevreuils, de renards, de coyotes, de rats laveurs, de grenouilles et de plusieurs espèces d'oiseaux. Lorsqu'on provient d'un milieu de vie où le respect de la nature fait partie des valeurs premières, il est frustrant de prendre connaissance des impacts néfastes qu'occasionne la présence d'éoliennes. Un projet qui se réclame d'une vocation durable doit nécessairement viser à préserver et protéger les éléments naturels qui assurent une pérennité environnementale. C'est, à mon sens, seulement lorsque les espèces animales, la faune et la flore sont épargnées qu'on peut faire appel à la notion de durable lorsqu'il est question de l'implantation d'un projet en milieu rural. Ce qui, je le précise, n'est aucunement le cas pour le projet d'éoliennes. Les études démontrent que la présence d'éoliennes a des conséquences directes sur le taux de mortalité des chauves-souris et la disparation de plusieurs espèces d'oiseaux qui fuient ces milieux. J'ai grandi en ayant la chance d'apprécier la présence d'animaux sauvages et d'oiseaux qui ont contribué à me rendre sensible à la cause environnementale. Le projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville violerait le principe fondamental du respect de la nature et cela m'horripile au plus haut point.

Lorsque je prends du recul face à ce projet et que je tente de me placer dans une position neutre, je ne peux m'empêcher de réfléchir à l'acceptabilité sociale du projet. J'emprunte ici à Madame Nathalie Normandeau, ancienne Vice-première ministre du Québec, la définition qu'elle a elle-même proposée pour ce terme. Cette dernière en a donné la définition suivante : «L'acceptabilité sociale se désigne par l'acceptation d'un projet par la majorité des citoyens». Après avoir assisté à des réunions à ce sujet, à des séances du conseil municipal et à des soirées du BAPE, je suis forcée de reconnaître que le projet éolien de St-Cyprien-de-Napierville ne

rencontre pas la définition suggérée. J'ai entendu l'opinion et le point de vue de plusieurs personnes qui seront touchées de près ou de loin par le projet et tous, excepté les 4 agriculteurs souhaitant prendre part à l'implantation sur leurs terres, ont manifesté leur mécontentement et leur désaccord à ce projet. Plusieurs ont soulevé des inquiétudes au niveau des conséquences possibles sur la santé, sur la dévalorisation de leur propriété, sur l'aspect écologique, sur la vocation durable du projet et j'en passe. Les citoyens de St-Cyprien-de-Napierville et de St-Bernard-de-Lacolle ne souhaitent pas la présence d'éoliennes dans leur milieu de vie et ils l'ont clairement manifesté à maintes reprises. Vous n'avez qu'à circuler sur la route 221, le Chemin de la Grande-Ligne, la Grande-Ligne du Rang double et d'autres petites rues à proximités pour voir la non acceptabilité sociale que soulève le projet.

Monsieur le Ministre, j'en appelle à votre sens critique, à vos valeurs environnementales et à votre considération citoyenne pour prendre une décision éclairée pour la suite du projet d'éoliennes à St-Cyprien-de-Napierville. À la lumière des informations fournies lors des séances du BAPE et des autres séances de consultations, il ne fait aucun doute dans mon esprit que le projet de parc éolien de St-Cyprien-de-Napierville ne doit pas voir le jour.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Mélanie Gamache

Napierville (Québec) JOJ 1LO